

# LA CHARTE DU RANDONNEUR



6,5 km

1h40

## ÉCHILLAIS DE L'ÉGLISE AU CANAL CHARENTE-SEUDRE



### 1 / Respect de l'environnement

**Préservation de la nature** : Restez sur les sentiers balisés. Ne cueillez pas les plantes protégées. Observez les animaux sans les déranger.

**Gestion des déchets** : Emportez vos déchets avec vous. Utilisez les poubelles mises à disposition en début et fin de parcours.



### 2 / Respect des propriétés privées et du patrimoine

**Passage sur les chemins** : Respectez les clôtures, les cultures et les propriétés privées.

**Patrimoine bâti** : Ne dégradez pas les murs, les bornes, les lavoirs ou autres éléments du patrimoine rural.



### 3 / Sécurité et civisme

**Préparation de la randonnée** : Consultez la météo, prévoyez une tenue adaptée, de l'eau et un moyen de communication.

**Respect des autres usagers** : Saluez les habitants, les agriculteurs et les autres randonneurs. Laissez passer les engins agricoles.

**Chiens en laisse** : Tenez votre chien en laisse, surtout dans les zones de pâturage ou de chasse. Ne pas laisser le chien entrer dans les parcelles agricoles.

Retrouvez tous les parcours de Rochefort Océan sur [loopi.fr](https://loopi.fr)



Office de Tourisme Rochefort Océan  
Tél. +33 5 46 99 08 60 - [contact@rochefort-ocean.fr](mailto:contact@rochefort-ocean.fr)  
[www.rochefort-ocean.com](http://www.rochefort-ocean.com)

Avec la participation de Natura 2000 et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre 17

Création : CARO. Tous droits réservés. Création Graphique : Olivier Chérrin. ©IGN 2026 - Plan IGN - Autorisation N° 222607





1h40



6,5 km



© Simon David

Entre patrimoine naturel et historique : découvrir un des chefs d'œuvre de l'Art Roman Saintongeais, l'église Notre-Dame d'Échillais. Mais aussi, le canal Charente-Seudre, en longeant le Bois du Chay. Partir sur les traces du célèbre voyageur et écrivain Pierre Loti !

### PAS-À-PAS :

1

Au parking de la médiathèque, prendre le chemin en face. Passer dans une aire de jeux, puis contourner les bâtiments de l'école par la gauche. Longer le terrain de basket et rejoindre la « route des Chevaux ».

2

Tourner à gauche dans un chemin enherbé. Rejoindre la route, traverser en face, direction La Limoise. Continuer en face jusqu'au Bois du Chay.

3

Dans le bois prendre le deuxième chemin à gauche. A la sortie du chemin, partir à droite puis longer à gauche le canal Charente-Seudre sur 800 m.

4

Prendre à gauche un chemin de terre et passer un petit pont : traverser les jardins. Continuer sur la petite route. Au carrefour virer à gauche jusqu'au prochain chemin calcaire.

5

À l'intersection, poursuivre à droite. Au bout du chemin, s'engager sur une route et continuer à gauche sur la rue du Pigeonnier. Prendre de nouveau à gauche, puis à droite dans le chemin du Prieuré. Continuer jusqu'à retrouver le parking du point de départ.



**INFOS PRATIQUES :**

**Départ :** parking de la médiathèque  
**Arrêt de bus :** "Mairie" rue de l'Église / Ligne A  
**Balisage :** jaune



**Église Notre-Dame d'Échillais :** Bâti au 12<sup>e</sup> siècle sur des vestiges du 9<sup>e</sup>, l'édifice est un des chefs d'œuvre de l'Art Roman Saintongeais. Doté d'une façade richement décorée telle que La « Grand Goule », décor typique du roman saintongeais, qui semble avaler le fût de la colonne.



**Loutre d'Europe :** Le Canal Charente Seudre a été creusé à la fin du 18<sup>e</sup> siècle pour relier 2 fleuves : la Charente et la Seudre et pour alimenter le Marais de Brouage en eau douce. C'est un axe majeur de déplacement des animaux sauvages et notamment d'un mammifère semi-aquatique de la famille des mustélidés : la Loutre d'Europe. Elle a longtemps été chassée pour sa fourrure douce, chaude et imperméable si bien que dans les années 90, elle avait quasiment disparu. Protégée en France depuis la loi de Protection de la Nature de 1976, la population va beaucoup mieux. On peut observer, posées en évidence au bord de l'eau, ses épreintes (excréments) reconnaissables aux écailles de poissons ou de crustacés qu'elles contiennent.



© Franck Merier